



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE  
DE MONTIGNY ET DE SON ENVIRONNEMENT**

2 Rue du Tertre  
77690 MONTIGNY SUR LOING

-----  
Association régie par la loi de 1901

**Bulletin n°5  
Automne 1998**

---

## **le mot de la Présidente**

*Nous espérons que ce bulletin vous apportera cette fois encore des informations sur la vie de notre village . Nous tiendrons bientôt notre Assemblée Générale, soyez nombreux à nous rejoindre.*

A. Bardin

---

## **QUAND LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF NOUS DONNE RAISON**

Le début de l'été a vu aboutir les actions menées par notre Association , conjointement avec l'Association pour la Défense des Sites et de la Nature à Montigny, auprès du Tribunal Administratif de Melun.

**La modification du Plan d'Occupation des Sols demandée par Monsieur le Maire lors de la séance de Conseil Municipal du 28 mars 1997 et votée à l'unanimité ( voir notre bulletin n° 3 de Septembre 1997 ) afin de faciliter l'installation de nouveaux centres équestres sur le plateau des Trembleaux a été annulée par jugement du Tribunal Administratif en date du 25 Juin 1998 car elle était contraire au Schéma Directeur de la Région Ile de France qui interdit toute nouvelle urbanisation à moins de cinquante mètres des lisières de bois et de forêts de plus de 100 hectares." La modification est donc entachée d'illégalité".** Les deux associations et de nombreux habitants de Montigny avaient demandé cette annulation : le tribunal leur a donné raison.

**Le tribunal a donné raison, lors de la même audience, aux deux associations qui, ainsi qu'un riverain, avaient demandé l'annulation du permis de construire accordé par Monsieur le Maire , pour un cinquième centre équestre, sur le Plateau des Trembleaux,** sous le prétexte d'élevage,( voir notre n° 4 du Printemps 1998 ). Le tribunal précise que "l'arrêté en date du 7 janvier 1998 du maire de Montigny est entaché d'**excès de pouvoir**" et qu'il y a lieu de l'annuler puisque le projet présenté et accepté par le maire ne correspondait pas à la vocation imposée à la zone non constructible des Trembleaux .

Cette deuxième annulation est assortie d'une condamnation à verser une indemnité de 5 000 F aux plaignants compensatrice de leurs frais de procédure.

Cette affaire n'est pas terminée: Monsieur Vannesson et Mademoiselle Galante ont fait appel de ce jugement auprès du tribunal le 18 Août 98. Nous attendons la suite.

## AUTRES DÉCISIONS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le 11 Juin 98, le plan d'alignement de la rue du Trou de la Vente a été annulé, le tribunal constatant que les travaux d'alignement envisagés conduiraient à un doublement de la largeur de la voie et à un empiètement très important sur les propriétés riveraines. De tels travaux ne peuvent être réalisés qu'après des procédures d'expropriation ou d'achat des terrains nécessaires. **La procédure étant entachée d'illégalité**, elle a été annulée par le tribunal et **la commune a été condamnée** à verser aux plaignants la somme de 7 000 F. en compensation des frais engagés par eux.

Le même jour, **le tribunal a annulé pour les mêmes raisons le plan d'alignement de la rue Numa Gillet, et a condamné la commune** à verser une somme identique aux plaignants de cette rue.

Les travaux d'étude de ces projets avaient déjà coûté 140 000 F aux contribuables. De belles économies auraient pu être réalisées si les nombreuses interventions auprès de la Mairie avaient été écoutées. Les décisions annulées par le Tribunal Administratif ont coûté cher à la collectivité. **Les indemnités versées aux plaignants venant s'ajouter aux frais de justice se retrouvent malheureusement à la charge des contribuables .**

Il n'aurait pas manqué de meilleures utilisations pour cet argent gaché.

Nous avons informé nos lecteurs (bulletin n°3 ,printemps 97) du recours auprès du Tribunal formulé après la transformation du Chemin rural des Boulins en route goudronnée. **La Cour d'Appel de Paris a confirmé , le 6 mai 98, le jugement du Tribunal de Fontainebleau datant d'octobre 97 qui donnait raison au plaignant, car ces travaux “ n'apparaissent nullement avoir été entrepris dans un but d'utilité publique, mais dans le seul intérêt manifestement avéré des époux Baldran d'assurer la viabilité , et, ce faisant, la constructibilité, de l'un des lots non cédés”.** Mais cette affaire n'est pas terminée... Le chemin sera-t-il remis en état? Nous aurons certainement encore à en parler .

---

### SURFACE COMMERCIALE ROUTE DE MARLOTTE

Un certain nombre de modifications auraient été apportées à la demande d'instruction en cours concernant l'implantation d'un supermarché route de Marlotte.

**Nous avons constaté le refus opposé à la demande de permis de cloturer (permis n° 077 312 98 00 41, en date du 17 septembre 98) déposé par la SCI Jeanine, suite à l'objection formulée par la D.D.A., ce projet étant contraire au Schéma Directeur de la Région Ile de France .**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le 18 septembre 98, Monsieur Duhén, Maire Adjoint responsable de la Commission d'Urbanisme et d'Environnement a demandé au Conseil de confirmer sa position vis à vis de la construction de ce commerce route de Marlotte. Les conseillers, par la bouche de Monsieur Bonnart Maire Adjoint, , ont confirmé rejeter ce projet. Monsieur Duhén a donc demandé que soit mentionné au Procès Verbal de la séance que le **Conseil Municipal est unanimement opposé au projet.**

**Néanmoins, Monsieur le Maire a conclu , déclarant aux conseillers : “ Vous pouvez voter ce que vous voulez, c'est du recours du maire de signer s'il le veut...” (sic)** alors, que penser?

Si, à l'issue de l'ultime réflexion, Monsieur le Maire décidait de signer ce permis “dont il est seul maître” , que seraient alors les sentiments de nos amis montignons, Bourronnais et Marlottins qui si nombreux ont prouvé en signant les pétitions, en novembre 97 et juillet 98, leur désir de préserver le cadre de vie de nos villages. Et surtout, quelle sera la position des membres du Conseil Municipal de Montigny qui, par deux fois, le 23 janvier 98 et le 18 Septembre 98, se sont résolument prononcés , à l'unanimité, contre ce projet?

## CLASSEMENT DU MASSIF FORESTIER DE FONTAINEBLEAU EN FORET DE PROTECTION

Ce classement devrait conforter la tranquillité aux bordures du massif forestier. Ce massif intègre les forêts domaniales de Fontainebleau et desTrois Pignons ainsi que tous les bois privés ou communaux,( souvent espaces boisés protégés) contigus à la forêt domaniale. **Une enquête publique est en cours, en particulier à la mairie de Montigny sur Loing.** Le projet semble d'un intérêt incontestable. **Nous invitons nos concitoyens à en prendre connaissance avant le 30 Octobre** prochain et indiquer sur le registre leurs sentiments , en particulier leur approbation de ce projet.

---

### RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Aucune information ne filtre au sujet de l'étude du futur nouveau plan d'occupation des sols de Montigny. Le sujet n'est plus jamais évoqué lors des séances de Conseil Municipal. Nul ne sait ce que fait la société SOREPA, mandatée par la mairie pour réviser le POS. Il n'a pas été question de cahier des charges lors du vote du 23 janvier 98, il n'a été fait aucune allusion à des orientations ou des objectifs à réaliser...seul le coût de l'étude, 118 882 F, a été mentionné.

L'offre de coopération des associations a été repoussée par Monsieur le Maire. Devant cette situation, les Montignons ne doivent attendre aucune information de la municipalité mais doivent se mobiliser pour éviter que leur soit imposée une révision réalisée pratiquement en cachette dans le bureau du Maire. Cette façon de procéder montre bien peu de considération envers les habitants du village .

Il ne saurait être question, pour nous, d'une opposition systématique et aveugle, mais nous estimons nécessaire de connaître les nouvelles orientations qui prévalent à la révision du Plan d'Occupation des sols. Elles devront être clairement exposées afin que chacun d'entre nous puisse notifier son opinion lors de l'enquête publique qui sera obligatoirement ouverte en mairie.

---

Une date à retenir :

### ASSEMBLEE GENERALE

L' Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement

Le VENDREDI 6 NOVEMBRE, à 20 H 30  
Salle Orgiazzi, rue Montgermont à Montigny

---

**Notre action vous intéresse ?**

**Vous souhaitez adhérer ?**

**Nous faire part de réflexions d'ordre général ou d'intérêt collectif concernant Montigny?  
rejoignez nous en remplissant le bulletin d'adhésion**

---

## Une “Première” à Montigny

Grâce à l'un de nos lecteurs, nous avons eu la surprise d'apprendre que la première opération aérienne de récupération d'un agent envoyé derrière les lignes ennemies, pendant la seconde guerre mondiale, s'est faite dans notre commune, sur le plateau des Trembleaux.

La transmission des informations est une pratique délicate, réservée aux seuls initiés. L'aviation joue sa part dans cette transmission, avec la dépose ou le ramassage d'agents derrière les lignes ennemies. Cette pratique s'est amplifiée au long de la dernière guerre, et le transport très risqué de messages entre la France et l'Angleterre a été presque une liaison régulière.

Les transports sont, à l'origine, le travail d'une patrouille spécialisée de la Royal Air Force, formée en Août 1940 de 2 avions, puis en 41, de 4 avions, plus ou moins adaptés aux parachutages et aux déposes. Elle devient ensuite un escadron spécialisé, dont les avions sont adaptés aux atterrissages de nuit. A partir de 1943, les américains mettent en place des escadrilles, et la France Libre opère à partir d'Alger d'abord, puis de la Corse.

Certains avions, comme le "Lysander", sont très utilisés pour les atterrissages britanniques nocturnes en Europe occupée. C'est un avion lent, datant de 1936, biplace, mais pouvant transporter trois ou quatre personnes en plus du pilote, qui décolle très court, vire "dans un mouchoir" et peut voler sans risque à des vitesses très basses. Il peut aussi pratiquer une descente quasi parachutage à condition de bien maîtriser la vitesse. Il compte 279 opérations de ramassage en France, dont 180 réussies, et seulement 12 pertes.

Les vols se font de nuit, pendant la période de pleine lune, (une semaine avant et une semaine après), à vue et, si possible, par bonnes conditions météorologiques. Les comités de réception sont parfois dotés de balises radio électriques de faible portée. Les terrains d'arrivée, d'environ 600 m de long, sont balisés de trois lumières rouges distantes de 100 m, une lumière blanche à 50 m de la dernière lampe rouge indique l'extrémité de la piste, elle clignote en morse dès que l'avion est entendu pour donner la lettre d'identification du terrain. Si la zone n'est pas trop surveillée, des feux d'herbe et des phares d'auto remplacent le dispositif.

Le temps d'escale ne dépasse pas 15 minutes. Les équipes sont prévenues par message codé diffusé en clair par la BBC, parfois à la dernière minute.

Certaines opérations sont restées exemplaires, comme la première récupération d'agent anglais. C'est cette récupération qui a eu lieu sur les Trembleaux. En voici le récit.

**“La première opération de récupération est à l'actif du capitaine W.R.Farley, pilotant un Lysander dans la nuit du 19 au 20 Octobre 1940. La récupération de Philip Scheidau à Montigny, en bordure de la forêt de Fontainebleau est préparée grâce à des pigeons voyageurs lâchés le dimanche matin à 8 h et arrivés dans leur pigeonier à East Grinstead à 16 h. Leur message est décodé à 18 h 30, mais le responsable n'en prend connaissance que le lundi 13 h. Voilà résumé le drame de ces voyages clandestins. D'un côté la peur d'être capturé est permanente, de l'autre, on travaille aux horaires administratifs, mais l'histoire ne s'arrête pas là. Si l'avion est finalement arrivé sur le terrain secret malgré une pluie battante au départ et du mauvais temps en route, le retour n'est pas exempt d'incident. Au décollage l'avion est mitraillé par un poste allemand à Marlotte, la radio noyée par la pluie est inutilisable et le pilote, forcé de passer au dessus de la couche nuageuse, se perd et, à bout d'essence, se “vomit” dans un pré en Ecosse, près d'Oban, ouvrant la porte à des soupçons difficiles à dissiper. “**

# **PATRIMOINE FONCIER ET CULTUREL DE LA COMMUNE**

## **1 - UNE OCCASION MANQUEE**

Le 24 Mai 1998 a eu lieu à l'Hôtel des Ventes de Fontainebleau une vente de céramiques et de tableaux de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec quelques belles pièces de céramique de Montigny.

Certaines étaient d'un grand intérêt, particulièrement un grand plat de 60 cm de diamètre représentant une vue du bas de Montigny: l'entrée de la fabrique de céramique. Il y avait aussi des œuvres d'artistes connus et cotés: Harivaux, Cachier, Castex Desgrange....et même un plat de Coppenolle et un de Charles Virion

Quel dommage que la commune ne se soit portée acquéreur d'aucune de ces œuvres d'art qui auraient enrichi son patrimoine, comme l'ont fait, en leur temps, d'autres conseils municipaux: les occasions sont rares, et, depuis l'acquisition du superbe tableau de Numa Gillet, "la Fête du Goémon", acheté en vente publique à Fontainebleau pendant le mandat de Monsieur Brunet, il ne s'était pas produit une telle occasion. Certes, l'œuvre maîtresse était chère, mais de très belles grandes pièces accessibles pour des particuliers l'étaient aussi pour une municipalité.

Un patrimoine culturel se compose et s'enrichit par des achats judicieux qui ne sont guère plus onéreux que certaines subventions destinées aux fêtes, aux feux d'artifices, ou aux plans d'alignement, mais qui ont le mérite de durer et d'offrir leur beauté à l'ensemble des Montignons, pour de nombreuses générations.

Nous avons été surpris d'apprendre de la bouche de conseillers qu'il n'y avait eu aucune étude à ce sujet : ni la Commission Culturelle ni celle des Finances n'avaient été réunies pour envisager un tel investissement, alors que la vente était annoncée depuis le début Mars, et, précisément, à la rubrique " Montigny", dans la République du 16 Mars 1998 - ( ce n'était pas le premier passage de l'annonce et un Conseil Municipal s'est tenu le 30 mars) - et alors que Monsieur le Maire était présent à la vente. Nous nous sommes laissé dire que le Conseil Général s'attendait à un achat par la commune. Il y aurait peut-être eut une subvention possible...

## **2 - LES RESTAURATIONS DES ŒUVRES D'ART DE L'ÉGLISE**

Nous avons relaté dans le bulletin n° 4 du Printemps dernier les malencontreux travaux effectués dans l'église de Montigny. Nous suivons régulièrement cette affaire, estimant que les œuvres d'art communales sont rares et précieuses et sachant combien les Montignons sont attachés à leur patrimoine.

Madame Billat, conservateur des Antiquités et Œuvres d'Art du Département s'occupe activement de ce dossier: Le délai est assez long car il lui faut pouvoir déléguer deux personnes pour faire des prélèvements sur les statues de bois polychrome qui ont été repeintes par des peintres en bâtiment, qu'il faut aussi disposer d'un échafaudage pour atteindre le Christ en croix, et que ce n'est qu'en fonction des "découvertes" qu'un devis pourra être établi puis communiqué à la Mairie. Pour le lutrin, monument classé, le devis est à l'étude. Pour les tableaux de l'église, un spécialiste doit passer étudier les restaurations nécessaires et établir un devis, pour ceux de la mairie et des salles communales, des restaurations sont aussi nécessaires, comme la deuxième phase de restauration du grand tableau "brumes de printemps sur le Loing à Montigny" de Schulz. Ces travaux ne doivent être entrepris que sous le contrôle des services de Madame Billat.

### 3 - UN GESTE GENEREUX

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a présenté le don de deux magnifiques dessins de Numa Gillet, pour enrichir la collection de la commune. On ne comprend pas bien les hésitations de certains conseillers, évoquant le montant des assurances ou des frais de restauration.. Ces deux œuvres sont dans l'état où elles se trouvaient dans l'atelier de Numa Gillet, puis chez sa sœur à qui elles ont appartenu un moment. Elles ont encore leur encadrement d'origine, et si celui-ci n'est pas luxueux, il est cependant intéressant de le conserver .

L'un des dessins représente une femme drapée de voiles, l'autre montre le visage de l'inspiratrice de Numa Gillet, la femme qui figure en de nombreux portraits sur le magnifique tableau " la Fête du Goémon" évoqué dans l'article précédent. On retrouve également , au fond, le motif des rochers de bord de mer présents sur le tableau. Il est très intéressant de retrouver ainsi rapprochés le tableau et une de ses études préalables.

Il faut remercier vivement la famille MIRIBEL pour sa générosité. Beaucoup de Montignons gardent un très bon souvenir de Monsieur MIRIBEL, longtemps le pharmacien estimé de notre village et aussi un conseiller municipal dévoué pendant dix huit ans .

### 4 - FAUT-IL VENDRE LES TERRAINS COMMUNAUX DE LA BAIGNADE?

Le samedi 12 Septembre, à l'initiative d'un maire Adjoint, Monsieur Duhén et de Monsieur Bernard Camurat, Conseiller initiateur du projet de Promenade Botanique (voir n° 4, printemps 98), Monsieur le Maire et ces deux Conseillers Municipaux ainsi que des représentants des associations de protection de l'Environnement de Montigny, assistaient à une réunion de travail concernant l'ex-terrain de camping et la Prairie.

La question posée par Monsieur le Maire était : **Peut-on vendre afin d'éviter les soucis dus aux dégradations et au stationnement illicite des nomades?** Après une visite détaillée des lieux, du logement de gardien, dépouillé par des visiteurs sans scrupules, des sanitaires hors d'usage, mais bénéficiant d'une plate-forme vaste et solide, du terrain dans son ensemble, avec son accès au Loing, aucun des conseillers et des représentants des Associations n'était favorable à la vente de ce bien communal. Le souhait exprimé était de chercher à faire de cet espace un lieu utile et agréable pour les Montignons, tout en évitant les nuisances.

Monsieur le Maire dispose personnellement de plusieurs propositions émanant de professionnels de l'immobilier. Il lui a été demandé de surseoir pendant une année à toute décision de vendre le patrimoine communal.

Des réunions auront lieu entre les membres de la Commission Municipale d'Environnement et des délégués des Associations pour rechercher de solutions, étudier des propositions , en calculer les coûts, etc... De multiples idées sont suggérées par ce lieu évoqué par les peintres impressionnistes et si souvent représenté depuis les frères Marys venus de leur lointaine Hollande vers 1870 et séduits par la beauté du lieu. Des idées d'étapes sportives aussi, canoë, base de départ pour tourisme cycliste, observation du milieu végétal et aquatique pour les enfants...etc. et, pourquoi pas, persévérer dans l'idée adoptée à l'unanimité par les Conseillers Municipaux le 26 Septembre 1997 de la " Promenade Botanique" inaugurée le 24 Novembre de la même année en grande cérémonie.

Nous sommes heureux de cette initiative constructive et positive, qui répond parfaitement aux propositions d'aide et de concertation formulées à plusieurs reprises auprès de la Mairie par notre Association. Nous attendons maintenant les dates des réunions.

## FEUX DE JARDINS

Un arrêté préfectoral stipule qu'il est interdit d'allumer des feux dans les jardins dans la période comprise entre le 1er Mars et le 30 Septembre dans tout le département. C'est aux maires des communes de faire respecter cet arrêté ,tout particulièrement dans les zones limitrophes de la forêt.

---

### **LES DECHETS, UN PROBLEME IMPORTANT**

lors de la séance du conseil municipal du septembre 1998, Monsieur le Maire a informé les conseillers de la fermeture prochaine de l'usine d'incinération des ordures de .; en raison de la pollution aggravée qui émane de cet établissement.

Le traitement de nos déchets dans une unité plus moderne du nord du département entraînera des frais plus élevés pour l'ensemble des contribuables. Il est à peu près certain que dans un avenir proche nous devons procéder à un tri selctif des ordures que nous produirons, afin que des collectes sélectives puisse avoir lieu. Dans de nombreux pays l'usage des poubelles sélectives est imposé: une pour les déchets bio dégradables ( épiluchures, restes, etc) une pour les plastiques ( bouteilles "compactées", sacs, emballages divers )une pour les produits métalliques etc

---

### **ASSAINISSEMENT : UNE CENTAINE DE METRES DE CHEMIN A TRAVERS CHAMPS !**

Une prolongation d'assainissement a été réalisée dans les champs, entre les blés, dans le chemin rural de ... prolongent la rue du Poirier de Fromie, bien au delà du garage Turpin et des dernières habitations.

Quand on connaît le coût des travaux d'assainissement, on peut se demander si l'assainissement de champs cultivés est bien utile, ou, plus simplement, quel projet est caché derrière cette dépense faite aux frais des contribuables et du département. Une zone artisanale? pour qui? ou un lotissement supplémentaire? En attendant, ce chemin est complètement défoncé.